

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU MARDI 29 MARS 2011

En préambule à la séance, le Maire a procédé à la lecture du courrier de Madame Brigitte LECUYER qui a souhaité démissionner de ses fonctions de conseillère municipale puis à la lecture de la réponse qu'il lui a apportée.

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2010

Les comptes administratifs et comptes de gestion 2010 ont été approuvés à l'unanimité.

La section de fonctionnement du budget communal dégage un excédent de 193 033 € (dépenses : 946 758 € - recettes : 1 139 791 €) pour des dépenses et des recettes prévisionnelles s'équilibrant à 1 117 075 €.

La section d'investissement présente un excédent de 12 944 € (dépenses : 621 158 € + 91 237 € de restes à réaliser - recettes : 648 500 € plus 76 839 € de restes à réaliser) pour des dépenses et des recettes prévisionnelles s'équilibrant à 847 062 €.

Le budget annexe « Lotissement du Yaudet » dégage un excédent de fonctionnement de 320 381 € et un déficit d'investissement de 43 450 €.

AFFECTATION DU RESULTAT 2010

Le résultat de fonctionnement du budget communal 2010, soit 193 033 €, est affecté en totalité à la section d'investissement pour financer le programme 2011.

PREAU A L'ECOLE MATERNELLE

La proposition de l'entreprise LE PERON Constructions a été retenue pour un montant de 19 748,90 € HT. Les travaux seront réalisés durant le mois de juillet sous réserve de l'obtention du permis de construire.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil a approuvé deux devis présentés par le Syndicat Départemental d'Electricité pour l'éclairage public des lotissements suivants :

- Lotissement de Roz an Gal pour un montant de 11 150 €
- Lotissement de Park ar Groaz pour un montant de 6 250 €

Ces montants tiennent compte de la participation du Syndicat qui s'élève à 50 %.

INTEGRATION AU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DE LANNION

La commune de PLOULEC'H intégrera le RAM de LANNION à compter du 1^{er} juin prochain. Une convention sera signée entre les deux communes. Ce dispositif est destiné aux assistantes maternelles, aux candidats à l'agrément mais aussi aux parents et aux enfants afin qu'ils puissent se rencontrer et échanger.

CESSION D'UNE EMPRISE DE ROUTE A ST LAVAN

Lors des travaux d'élargissement de la route de St Lavan, la parcelle A 925, d'une superficie de 387 m², est restée propriété de Madame GRALL Yvette qui demande que la situation soit régularisée. La commune accepte la cession à titre gratuit et prendra en charge les frais liés à cette acquisition.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Une subvention exceptionnelle de 300 euros est allouée à l'association modélisme pour l'organisation de leur 7^{ème} salon qui aura lieu les 1^{er} et 2 octobre 2011.

INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Une subvention de 119,55 € sera versée à la Paroisse de Lannion.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

Emmanuelle CORNIC est désignée pour représenter la commune à la Mission Locale et au CNAS, en remplacement de Brigitte LECUYER.